

LES CHERPINES IMAGINONS ENSEMBLE LE ROLLIET

CONCOURS DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



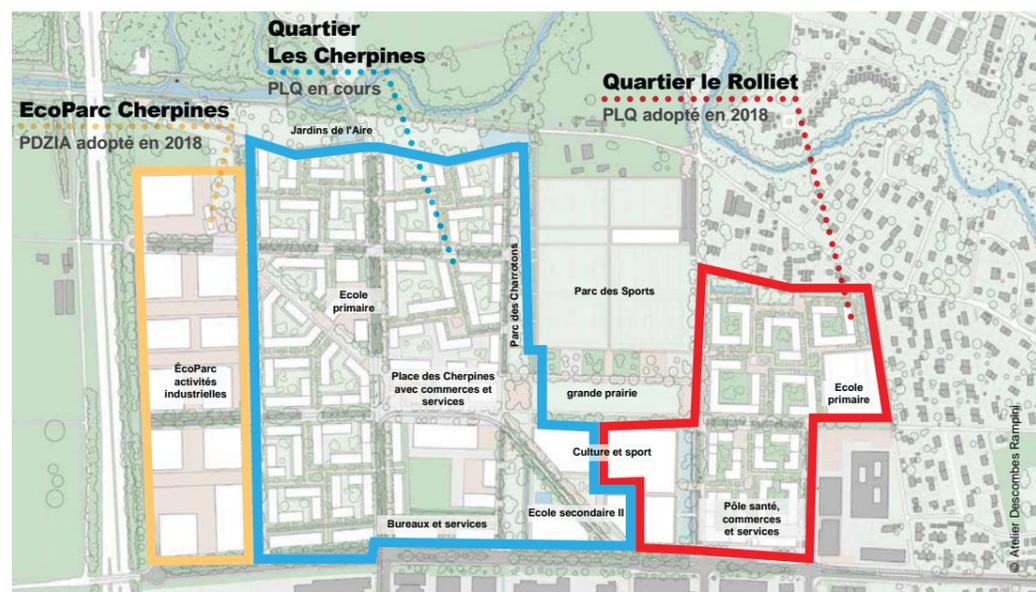
EXPOSITION

DU 20 NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019



LES CHERPINES

Le site stratégique des Cherpines – à cheval entre les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates – est l'un des dix grands projets prioritaires du canton de Genève pour accueillir de nouveaux logements et emplois.



Plan-guide et plans d'affectation Cherpines - plans localisés de quartier (PLQ) et plan directeur de zone industrielle et artisanale (PDZIA)



CHIFFRES-CLÉS

- **2** communes : Confignon et Plan-les-Ouates
- **58** hectares
- environ **4 000** logements
- **50%** de logements à caractère social
- **50%** de loyers libres ou PPE
- **2 500** nouveaux emplois
- **3** écoles
- **1** parc (parc des Charrotons) et de nombreux autres espaces publics : grande prairie, place des Cherpines, Jardins de l'Aire

UN QUARTIER DURABLE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE

- Un vaste réseau continu d'espaces publics avec des ambiances et des usages variés ;
- Une végétation abondante ;
- Une grande diversité architecturale avec des îlots ouverts et des cours vertes accessibles ;
- Des rez-de-chaussée animés et des pieds de bâtiment végétalisés ;
- Un quartier mixte : emplois, commerces, locaux associatifs, écoles, équipements publics ;
- Un lieu accueillant et convivial favorisant la vie de quartier.

UN RICHE RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS

Le réseau d'espaces publics présente des ambiances et des aménagements complémentaires et différenciés : cœurs d'îlots végétalisés en pleine terre, venelles jardinées, placettes centrales plutôt minérales, rues, places et parc publics.

DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Quelque 4000 logements seront réalisés aux Cherpines dont la moitié sera à caractère social. C'est un effort important et nécessaire pour le canton à l'heure où les habitant.e.s peinent toujours à se loger.

Ce grand projet a fait l'objet d'une coordination entre développement des quartiers et mesures de mobilité.

Les Cherpines se décomposent en plusieurs projets distincts qui font l'objet de procédures spécifiques : un premier plan localisé de quartier (PLQ) pour le quartier du Rolliet, un second PLQ pour le reste du quartier des Cherpines (qui sera décliné ensuite en six pièces urbaines qui se développeront successivement) et un éco-Parc pour les activités, réalisé par la Fondation pour les terrains industriels de Genève.

DES ÉNERGIES NOUVELLES

Le quartier des Cherpines sera connecté à deux réseaux de chauffage à distance : celui issu de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et celui de la rive gauche. Les rejets thermiques de l'activité industrielle chaufferont les immeubles, avec à terme une utilisation de 80 % d'énergie non fossile.

UNE MOBILITÉ INNOVANTE

Le développement du quartier est coordonné avec la mise en service de nouvelles mesures de mobilité.

Des infrastructures mises en place

- **fin 2021** : mise en service du prolongement du tram 15 jusqu'à la ZIPLO ; réaménagement de la route de Base au Rolliet ;
- **fin 2023** : extension du tram 15 jusqu'à Saint-Julien-en-Genève ;
- **2027** : ligne de bus tangentielle reliant Bernex/Confignon - Plan-les-Ouates et Lancy-Bachet ; réaménagement complet de la route de Base ;
- **Après 2030** : mesure de transport complémentaire vers l'aéroport ;
- **Horizon 2040** : extension du réseau Léman Express vers Plan-les-Ouates, avec une gare souterraine aux Cherpines ; élargissement de l'autoroute entre les échangeurs du Vengeron et de Perly.

La mobilité douce privilégiée

La mise en place de services offre une alternative à l'utilisation des transports individuels motorisés :

- autopartage, livraisons à domicile, espace de co-working, centrale mobilité, services à la population dans le quartier.

Deux axes cyclables majeurs relient le quartier au cœur de Genève :

- une piste cyclable sur la route de Base ;
- une promenade le long de l'Aire reliant les espaces naturels au centre-ville.



Périmètre du grand projet Les Cherpines

À l'intérieur du quartier, la mobilité douce accompagne le réseau des espaces publics :

- placettes, venelles - offrant des passages hors circulation au sein des pièces urbaines et sur un réseau routier apaisé (zone 30) ;
- trois places de stationnement vélo par logement dont une partie couverte et sécurisée.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRÉSERVÉ

- Une gestion optimisée des matériaux d'excavation et des eaux de pluie. Des noues (bassins d'eaux de pluie) et des plantations sélectionnées en faveur de la biodiversité.
- Des espaces de pleine terre pour la plantation d'arbres majeurs offrant de l'ombre dans les cœurs d'îlots. Des jardins potagers propices aux rencontres et à la convivialité. Des places ombragées grâce à la plantation d'arbres de grand développement.
- Des venelles au caractère plus intime, bordées de nombreuses plantations apportant de la fraîcheur et de la verdure au pied des bâtiments.

Pied d'arbre végétalisé le long des rues faisant rentrer la nature en ville





LE QUARTIER DU ROLLIET

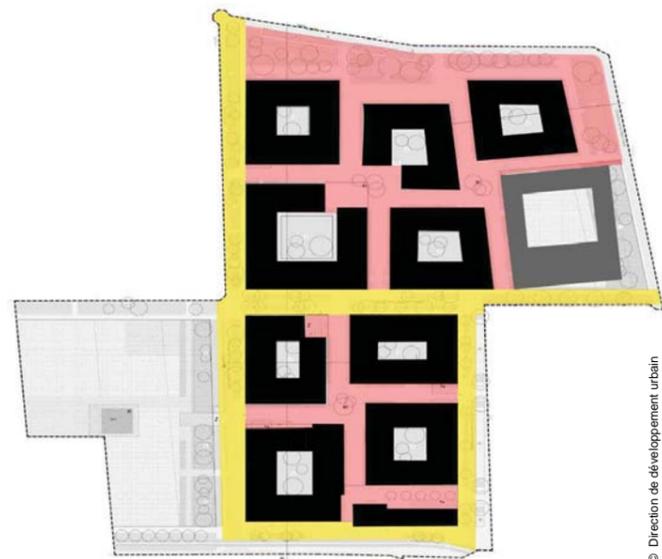
Le plan localisé de quartier (PLQ) du Rolliet constitue la première étape du quartier des Cherpines pour une livraison des premiers bâtiments et des espaces publics en 2023.

LE PROJET

Situé à l'est du secteur des Cherpines, le projet de quartier du Rolliet propose :

- environ 1 000 logements ;
- une école de 16 classes ;
- 15 000 m² d'activités, de commerces, de services ;
- des équipements sportifs ;
- des locaux contribuant à la vie de quartier en rez-de-chaussée (salles associatives, crèches, jardins d'enfants, lieux de rencontre intergénérationnelle, services à la population)
- un arrêt de tram à l'entrée du quartier.

L'usage des mobilités douces est favorisé grâce à un réseau d'espaces publics offrant des parcours sûrs, rapides et confortables pour les piétons et les cyclistes.



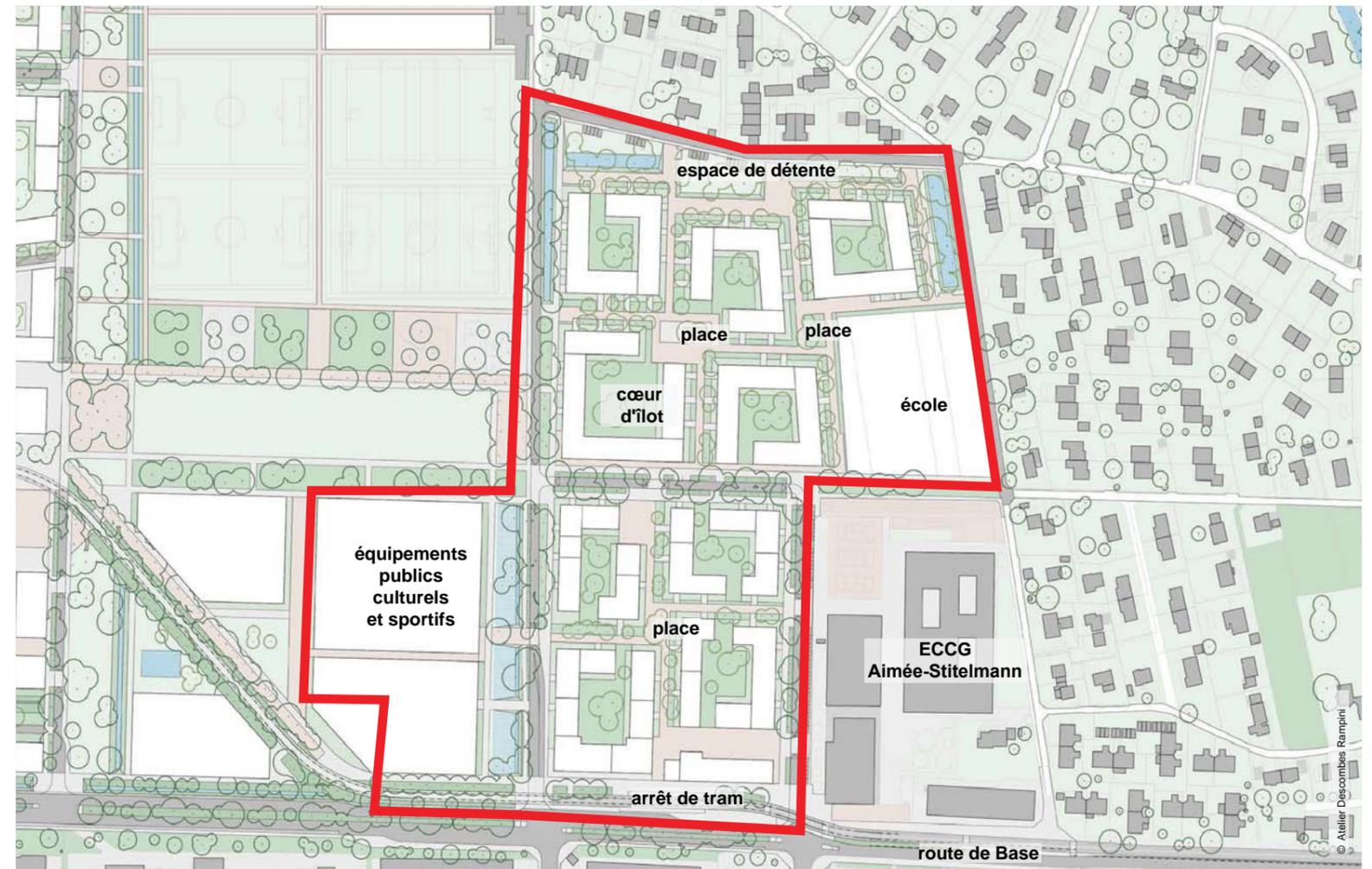
© Direction de développement urbain

Périmètre du concours des aménagements extérieurs (en rose) et domaine public communal (en jaune)



© ADR + Urbaplan

Maquette de l'avant-projet de plan localisé de quartier : illustration possible du futur quartier du Rolliet (déc. 2016)

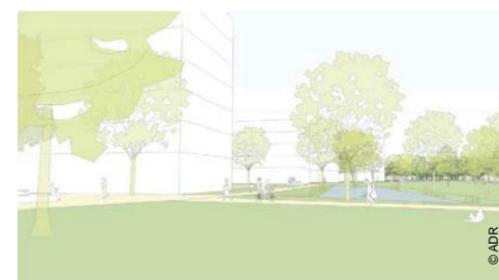


Périmètre du PLQ Rolliet

Ce quartier se caractérise par :

Son environnement et son accessibilité

- un arrêt de tram sur une esplanade publique animée et attractive qui marque l'entrée du quartier au sud ;
- un grand espace de détente et de contemplation en limite de quartier au nord ;
- des hauteurs de bâtiments et des aménagements extérieurs tenant compte du voisinage : gabarit plus bas le long de la zone villas et plus haut en front de la route de Base et des voiries.



Grand espace de détente et de contemplation en limite de quartier au nord

Son caractère apaisé et vivant

- trois places publiques et un réseau de venelles offrant de nombreux espaces extérieurs pour la vie des habitants ;
- l'implantation d'activités et de services aux rez-de-chaussée des bâtiments favorisant la vie de quartier ;
- des parkings souterrains sous l'emprise des bâtiments, accessibles depuis l'extérieur des pièces urbaines permettant de limiter la circulation au sein du quartier ;
- un faible taux de stationnement dans les parkings souterrains des bâtiments (0.6 place par 100 m² de logement).



Placette

Sa composition urbaine et architecturale

- des cœurs d'îlots ouverts et en pleine terre permettant la plantation d'arbres de grande dimension et offrant une grande diversité d'usage ;
- une grande diversité architecturale et de logements ;
- une noue paysagère (fossé planté de végétation) qui récolte les eaux pluviales et apporte de la verdure le long des espaces publics.



Cœur d'îlot



DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

Pour concevoir des espaces publics au plus proche des besoins et des attentes de la population, une démarche de concertation a accompagné le concours d'aménagement.

La construction du Rolliet repose sur un groupement de maîtres d'ouvrage réunissant les promoteurs, la commune de Plan-les-Ouates et la fondation HBM Emma Kammacher, accompagné par l'office de l'urbanisme du canton.

Ce groupement a organisé un concours pour les aménagements extérieurs du quartier du Rolliet qui s'est déroulé de mars à juin 2019.

Quatre équipes de projet, regroupant les disciplines de l'architecture du paysage, de l'ingénierie et de l'éclairage, ont été sélectionnées pour participer à ce concours.

Deux ateliers participatifs ont été organisés dans le cadre du concours: au stade de l'établissement du cahier des charges du concours et au stade des rendus des projets avant présentation de ces derniers au jury.

Ces ateliers ont réuni des habitants de la commune et des milieux associatifs: représentants d'associations d'habitant.e.s de nouveaux quartiers et de coopératives d'habitation, association pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, etc.

ATELIER 1

En février 2019, **trois thématiques** déclinées en six principes directeurs ont été retenues.

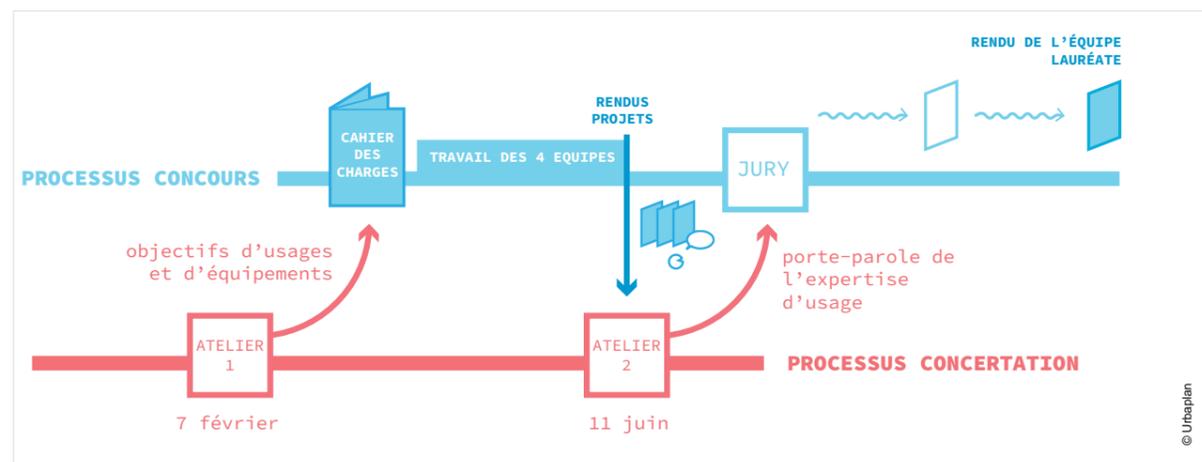
Un document de synthèse explicitant la démarche et les résultats obtenus a été annexé au cahier des charges du concours afin de guider les concepteurs dans leur travail. Ceci a permis d'intégrer la question de l'usage dans la conception des projets, dès le démarrage des études.

ATELIER 2

En juin 2019, ce groupe d'experts a évalué la prise en compte par les concurrents des six principes établis lors de l'atelier 1.

Ce travail a permis d'identifier, pour chacune des trois thématiques, **des remarques générales, des points d'attention et des points remarquables** pour chaque projet.

Les étapes de la démarche



Atelier 1



Atelier 2



Jury



Thématiques et principes directeurs retenus dans l'atelier 1

PRATIQUES ET USAGES



1. Bonne intégration au contexte
2. Appropriation des espaces
3. Relations de bon voisinage
4. Attention aux effets de frontière potentiels

MOBILITE DOUCE



5. Un quartier dédié à la mobilité douce

ENVIRONNEMENT



6. Conditions environnementales optimales

© Urbaplan

Remarques et points d'attention identifiés dans l'atelier 2



Des espaces publics promouvant la mixité sociale

Mode de mise en place de la participation pour garantir l'appropriation des espaces

Thématiser les questions de genre dans l'espace public et les intérêts de toutes et tous en promouvant notamment la parité femmes-hommes dans les jurys de concours

Vérification de la localisation des écopoints (sur domaine privé ou public)

Absence de parcs à chiens



Attention à porter aux conflits entre cyclistes (électriques!) et piétons à l'intérieur du quartier.

Dimensionnement des places vélos pour usage de vélo-cargo, charettes, etc.

Préoccupation du nombre de stationnement vélo et voitures. Comparaison ou vérification nécessaire ?



Part d'espace verts / perméables / imperméables à mettre en avant pour ne pas être influencés par la représentation graphique

Ombfrage des arbres sur les logements

Matériaux: Grande utilisation du béton. Alternatives recyclées?

Gestion de l'eau / jeux d'eau: Nuisances sonores, danger, gestion

La qualité de la terre (glaise et eau) à prendre en compte pour plantations, gestion de l'eau, irrigation, etc.

Essences indigènes et non-allergènes à favoriser

Intégration d'équipements favorisant la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes)

© Urbaplan

JURY DE CONCOURS

En juin 2019, cette « expertise d'usage » a été transmise au jury de concours afin que ces éléments puissent contribuer aux discussions qui ont animé les délibérations et conduit au choix du lauréat.



PROJET LAURÉAT « CLÉO »

Atelier Descombes Rampini
EDMS
Les éclairagistes associés

Le jury d'experts a recommandé à l'unanimité aux maîtres d'ouvrage le choix du projet « Cléo » car il répond de manière plus précise au cahier des charges du concours et est capable d'évoluer.

Le collège d'experts apprécie la clarté du propos et la justesse d'intervention au regard des différentes échelles en jeu. Le **calme** dégagé par le projet est en bonne adéquation avec le programme de logements du quartier. Le **choix des végétaux**, arbres et arbustes s'intègre au contexte de la lisière entre l'Aire et la zone de villas.

Ce projet ménage une **grande souplesse** et diversité des usages propices à la mixité recherchée dans le quartier. Les espaces collectifs en bordure de périmètre sont contextualisés. Leur situation crée des points de liaison intéressants avec le voisinage. Le projet présente une bonne adaptabilité. La coordination avec les projets de voirie et d'architecture ne devrait pas péjorer les éléments fondateurs du projet.

Il est « capable d'avenir », selon les mots du jury, qui a transmis des recommandations à l'équipe lauréate pour faire encore évoluer le projet primé.



Image de synthèse du projet lauréat



CONCEPT D'AMÉNAGEMENT « CLÉO »

Un réseau d'espaces publics et des plantations variées structurent le projet. Les ambiances végétales sont diverses, les matériaux utilisés sont simples et confortables. Ils offrent une grande variété d'usage.

CHEMINEMENTS

Le réseau de cheminements connecte le quartier à son environnement. Les venelles assurent les parcours piétonniers et cyclistes sur des dallages continus en béton, bordés de jardins et de perrons d'entrée aux immeubles.

Des avant-jardins plantés forment un filtre entre les chemins et les logements. Un réseau de « drainages inversés », sous les avant-jardins, assure leur irrigation et libère le sol des obstacles créés par des caniveaux ou des cunettes. Toutefois, le jury s'interroge sur la faisabilité du système de « drainage inversé », il aurait souhaité avoir des exemples et voir développé un concept de gestion et d'entretien.

PLACES

Les places situées aux croisements des venelles sont de grandes surfaces minérales. Leur aménagement sera propice aux rencontres de voisinage et à l'organisation d'événements. Il pourra être défini avec le concours des acteurs et des usagers du site. De plus, les places sont garnies de grands arbres, tels des points de repères visuels le long des parcours.

PLANTATIONS

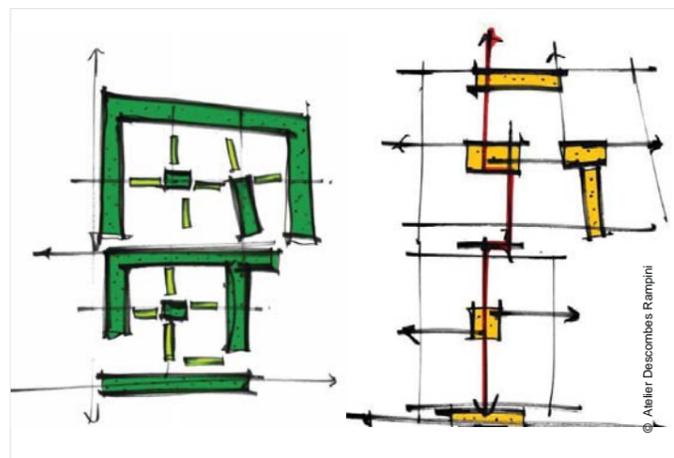
Les limites du périmètre sont bordées d'un cordon planté de grands arbres, séparant les voiries de l'intérieur des pièces urbaines. Cette frange nord du périmètre regroupe également des équipements collectifs (pergola, tables de pique-nique, potagers familiaux, etc.).

Des plantations basses à floraison confèrent aux venelles et à l'ensemble un caractère de jardin assurant l'intimité des logements.

ÉCLAIRAGE

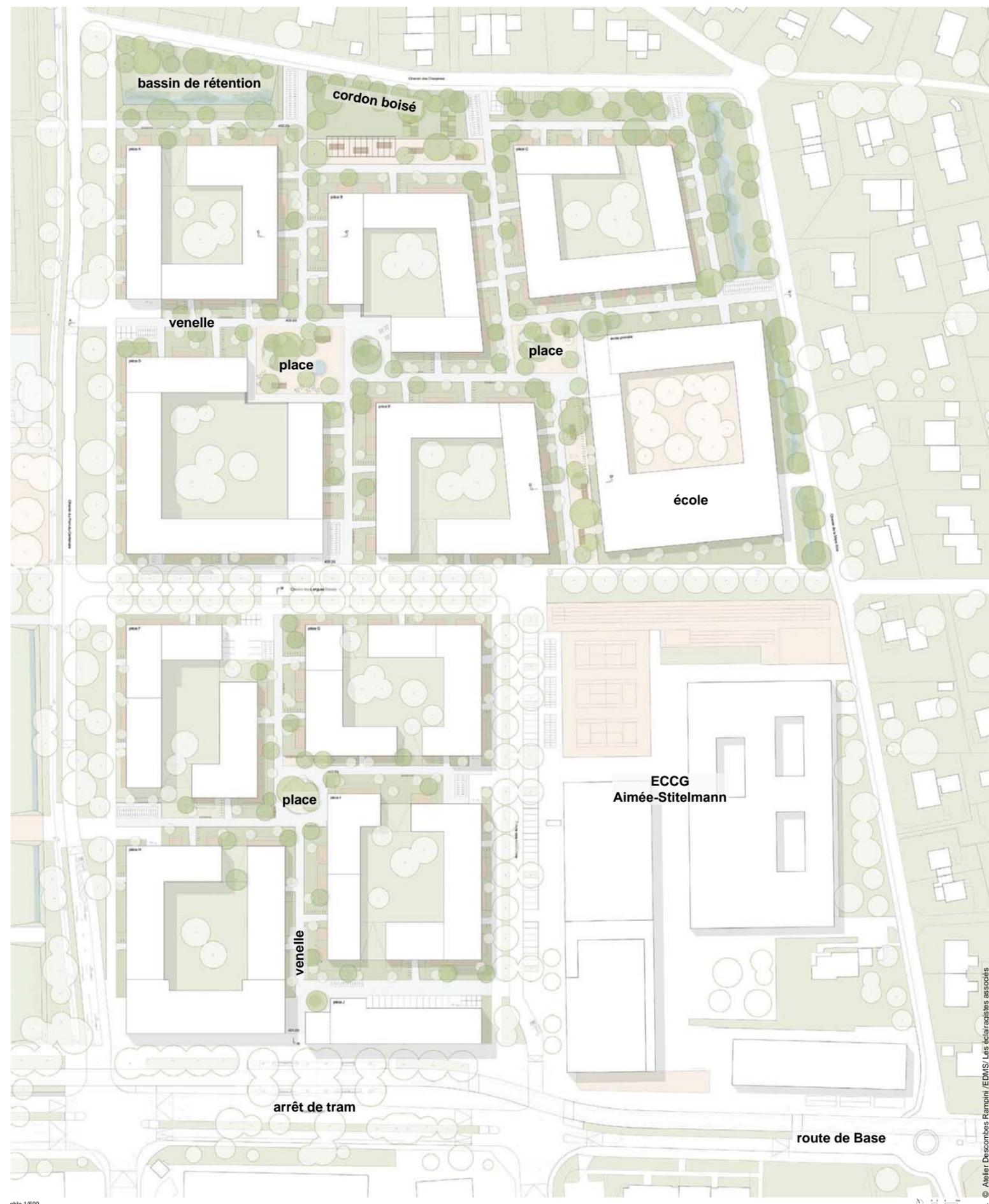
Le concept d'éclairage allie confort visuel et fonctionnel, en limitant au maximum les nuisances lumineuses. Il repose sur le principe d'éclairer seulement où et quand le besoin existe. L'éclairage des venelles est minimal et s'appuie sur celui des entrées.

Une intensité plus importante est mise sur les places, renforçant le caractère de repères de ces espaces.



Arborisation du site

Réseaux d'espaces publics, places, mails, venelles



échelle 1/500

Plan d'ensemble du projet lauréat « Cléo »



ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET « CLÉO »

Ce projet fait la part belle aux questions environnementales. Le traitement de la végétation et de l'arborisation qui concourent à sa qualité a été tout particulièrement salué par le jury.

VÉGÉTATION

Le cordon boisé au nord du quartier est constitué d'essences indigènes (chênes, hêtres, ormes, érables, charmes), ainsi que d'essences de ripisylve plantées le long des bassins de rétention (saules, aulnes, bouleaux).

Les places situées en cœur d'îlots ainsi que les mails sont également plantés de grands feuillus (chênes, hêtres, érables, tilleuls).

À l'intérieur des venelles, des arbres de taille plus modeste alternent avec des arbustes en tige ou en cépées à floraison printanière spectaculaire qui ponctuent les parcours et les éclairent de couleur à la fin de l'hiver.

Les nombreuses variétés de plantes contenues dans les massifs arbustifs, les prairies et les gazons fleuris, les parterres de vivaces et les milieux humides, créent une grande biodiversité et un environnement riche pour la petite faune.

Les grands bancs circulaires qui ponctuent les places permettent également de planter des parterres de vivaces et de graminées, offrant une profusion de couleurs qui évoluent au fil des saisons.

TOPOGRAPHIE

L'enchaînement des différents niveaux topographiques entre la rue, les venelles et la cour, par paliers d'environ 50 cm, permet de limiter les excavations de terre. Ces différents seuils permettent de faire naturellement une distinction entre espace public et espace privé.

Ces dénivelés sont traités par des rampes en pente douce et permettent d'installer de longs bancs orientés vers l'espace public sur les placettes.

GESTION DES EAUX

Les eaux de ruissellement des venelles sont récoltées latéralement par des drains et s'écoulent vers les bassins de rétention.

La gestion des eaux claires proposée reste interne au sol, intégrée dans un système d'évacuation qui fonctionne comme un réseau de distribution. Ce « drainage inversé » permet une diffusion des eaux claires dans le sol des bandes plantées et diminue en conséquence l'entretien et l'arrosage de ces surfaces.

La gestion des eaux à ciel ouvert sur le pourtour du site garantit un dégagement entre les nouvelles constructions et les villas existantes. Cette mise à distance permet d'aménager un espace collectif généreusement planté, prémisses des futurs espaces publics du quartier et des Jardins de l'Aire.



Vue du mail planté au nord

© Atelier Descombres Rampini / EDMS / Les éclairagistes associés



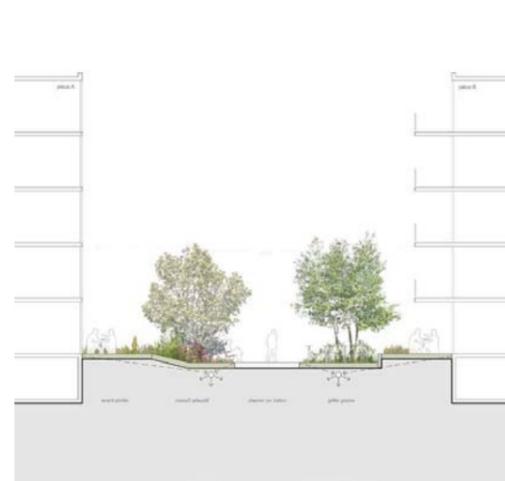
Coupe longitudinale BB 1/200

HUT 1/200



Plan du mail et des accès au nord 1/200

HUT 1/200



Coupe transversale CC 1/100



Coupe transversale DD 1/100

HUT 1/100

© Atelier Descombres Rampini / EDMS / Les éclairagistes associés



PROJET NON-RETENU « EN CHEMINS »

Atelier du paysage J.-Y. Le Baron, architecte-paysagiste
Perret-Gentil + Rey & associés SA, ingénieur civil
Agence ON, concepteur lumière

Le projet s'articule à travers la décomposition des espaces extérieurs en quatre éléments distincts, **quatre entités différentes hiérarchisées en fonction de leurs usages** : la rue centrale, trois placettes, les venelles et les franges arborées proche de la promenade de l'Aire.

Les auteurs du projet ont la volonté de créer un quartier fortement arborisé avec des plantations en pleine terre et des essences indigènes et diversifiées (arbres majeurs, structurants en coulisse, bosquets arbustifs et arbustes en cépée).

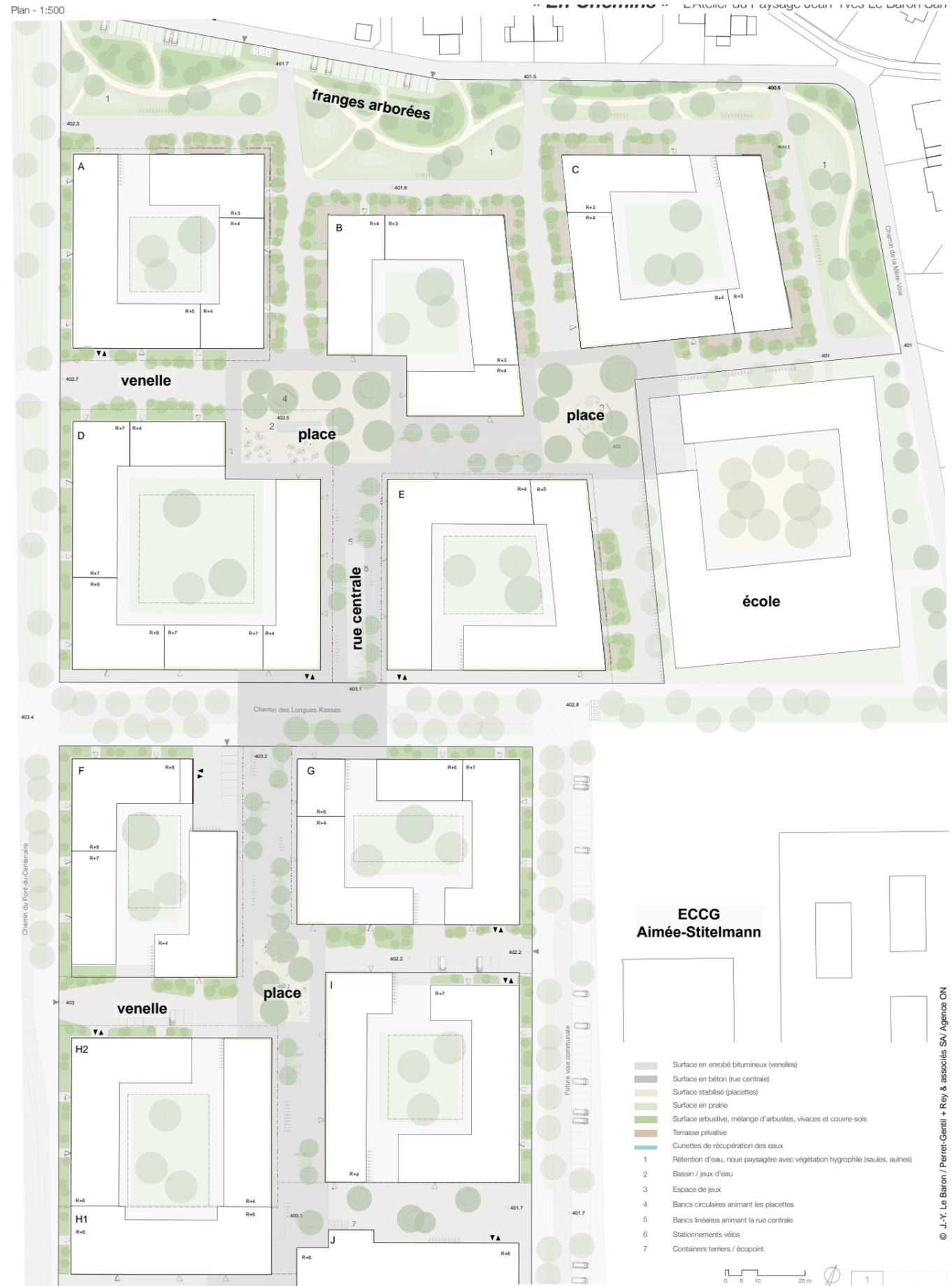
L'eau est un élément fort mis en avant pour contribuer à la vie du quartier, par les écoulements de surface, les bassins, les fontaines ou la gestion naturelle des eaux.



Ambiance de placette

© J.-Y. Le Baron / Perret-Gentil + Rey & associés SA / Agence ON

Plan - 1:500



Plan d'ensemble du projet « En chemins »

© J.-Y. Le Baron / Perret-Gentil + Rey & associés SA / Agence ON



PROJET NON-RETENU « BROADWAY BOOGIE WOOGIE »

Hüsler & associés, architecte-paysagiste
AF TOSCANO, ingénieur civil et concepteur lumière

Le projet Broadway Boogie Woogie dessine une image directrice structurante des aménagements extérieurs du nouveau quartier. A la fois flexible et évolutive, cette proposition d'aménagement s'inscrit dans le développement progressif du futur quartier et propose d'accueillir les souhaits et les suggestions de ses habitants au fur et mesure de sa construction.

La définition des espaces extérieurs s'appuie sur l'héritage historique qui caractérise le grand projet des Cherpines : sa trame urbaine orthogonale. Cherchant ainsi à cadrer des vues sur le grand paysage et à établir un cadre conceptuel cohérent à l'échelle du quartier autour de **trois grands principes** : des places animées, des venelles plantées et des franges paysagères.

Par leur démarche de projet et leurs propositions d'aménagement, les concepteurs cherchent à répondre aux enjeux d'appropriation de l'espace par les futurs habitants, tout en s'intégrant à la planification urbaine évolutive qui rythmera la construction du quartier du Rolliet.

Ambiance - Place du marché



Plan d'ensemble du projet « Broadway Boogie Woogie »



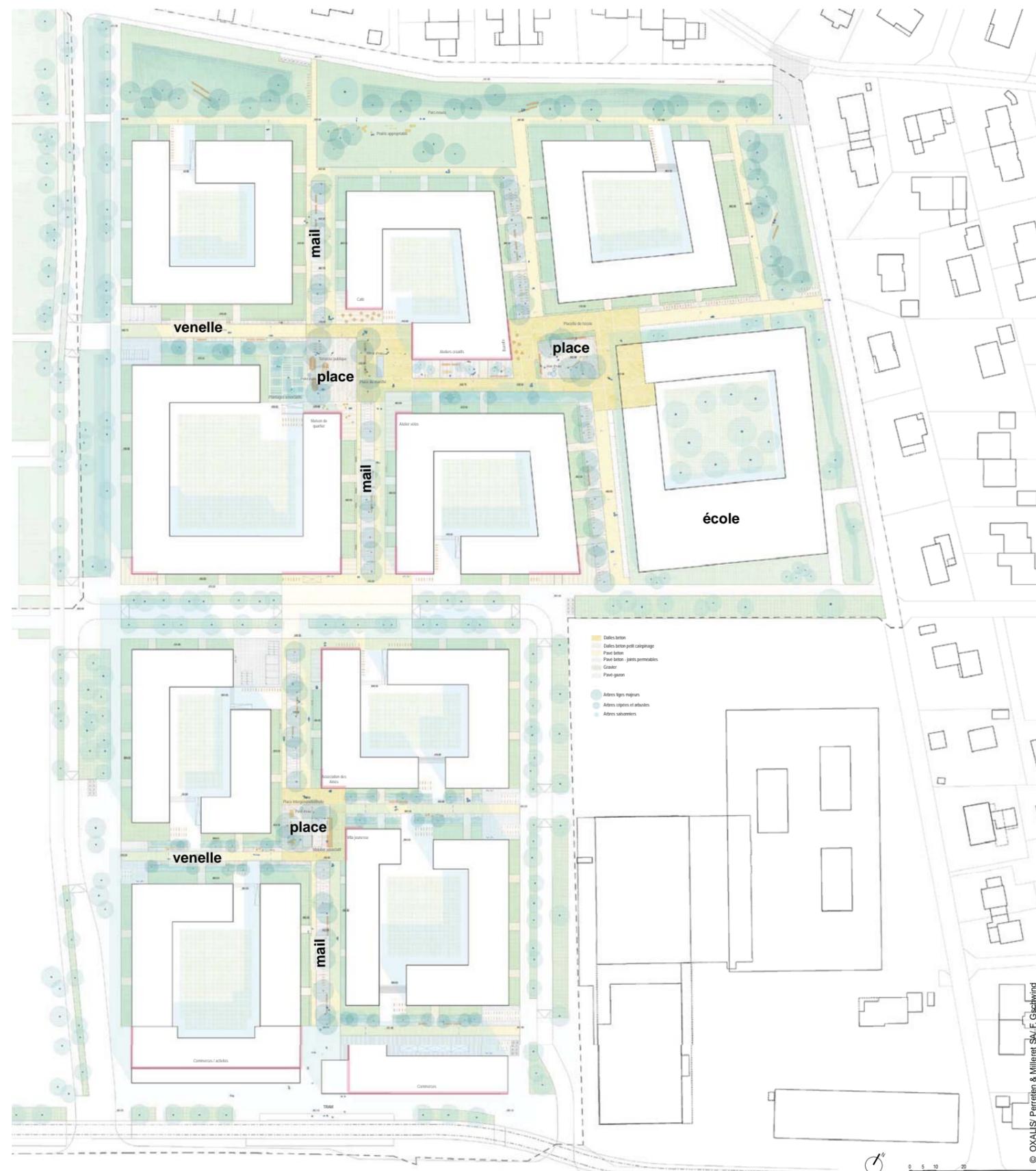
PROJET NON-RETENU « TOURBILLON »

OXALIS, architecte-paysagiste
Perreten & Milleret SA, ingénieur civil
F. Gschwind, concepteur lumière

Ce projet s'appuie sur la structure orthogonale des cheminements pour proposer une approche très différenciée des espaces publics et de leurs usages. Il met en évidence **deux structures avec des ambiances bien distinctes** :

- une ambiance de mail animé pour les chemins sur un axe nord – sud, entre l'arrêt du tram et le parc, qui présuppose des rez-de-chaussée majoritairement actifs ;
- une ambiance de promenade calme pour les venelles sur l'axe est – ouest.

L'intersection de ces cheminements est marquée par des places et placettes conçues comme des **centralités de quartier**. Elles sont toutes dotées à la fois de traits communs et d'aménagements spécifiques pour les différencier au sein du quartier (types de surfaces, espèces végétales, mobilier, etc.) : la « placette de l'École », la « place du Marché ».

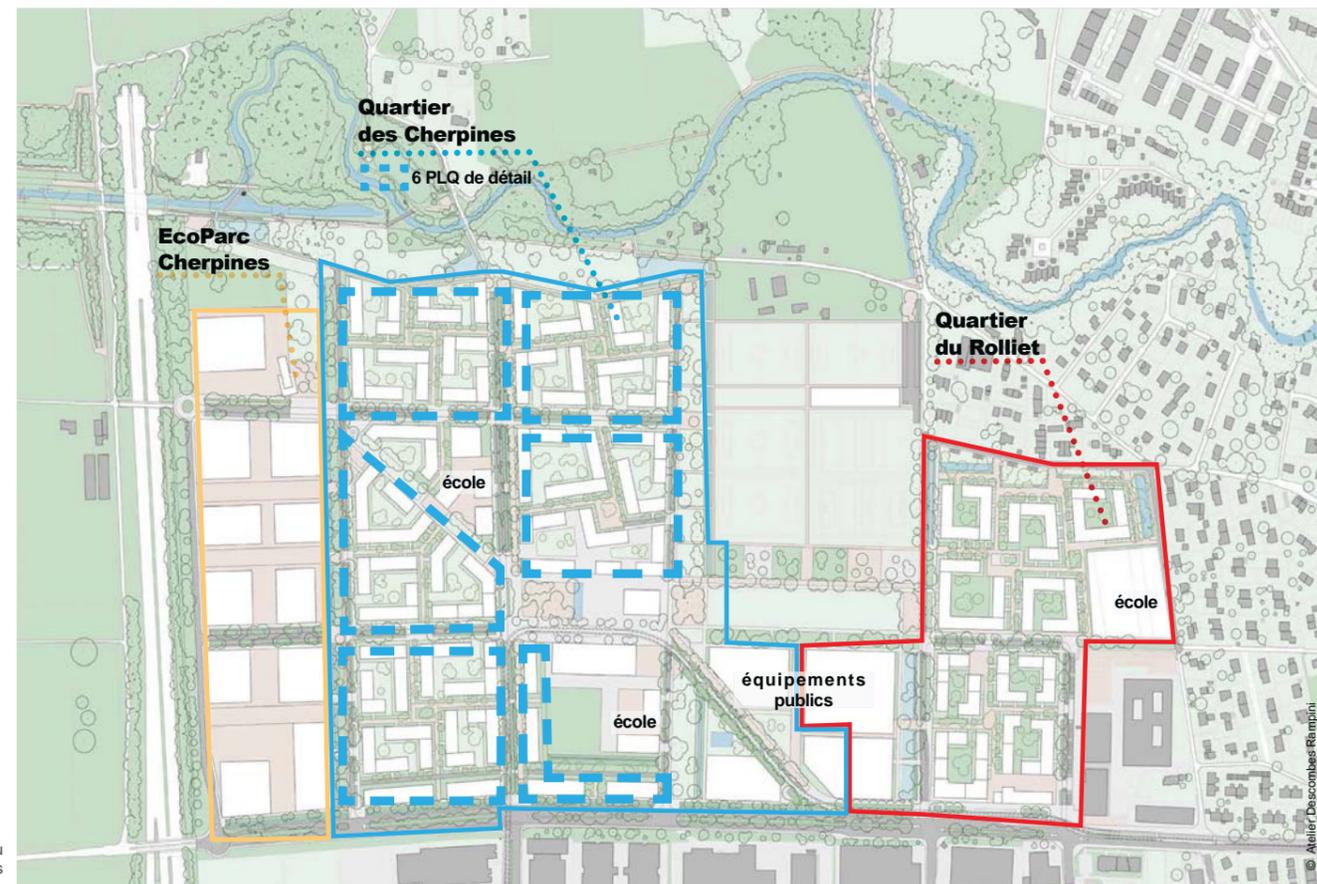


Plan d'ensemble du projet « Tourbillon »



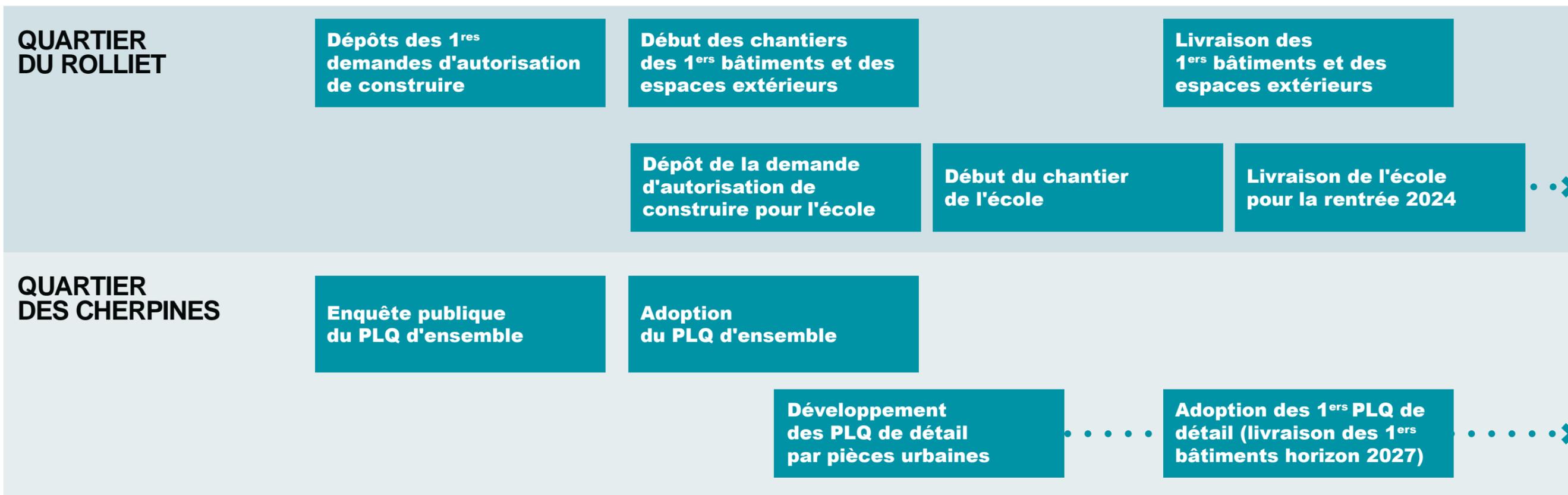
PROCHAINES ÉTAPES

Après l'entrée en force du plan localisé du Rolliet et du plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de l'écoParc des Cherpines en 2018, d'autres étapes du grand projet Cherpines sont en cours et à venir. Le développement de l'écoParc des Cherpines par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) se poursuit.



Périmètres d'aménagement du grand projet Cherpines

2020 2021 2022 2023 2024 ➤





REMERCIEMENTS

Un grand MERCI à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la démarche participative et au concours d'aménagement d'espaces publics du Rolliet, ainsi qu'à la réalisation de cette exposition temporaire :

- les participants et les animateurs de la démarche de concertation - associations locales, habitants du quartier, représentants de coopératives d'habitation, etc.
- les équipes qui ont participé au concours
- le jury du concours
- les maîtres d'ouvrage
- les membres de la direction de projet du grand projet Cherpines
- la commune de Plan-les-Ouates
- les collaboratrices et collaborateurs de l'office de l'urbanisme du canton

Et à vous chers visiteurs de cette exposition :

un très grand MERCI pour l'attention portée à ce travail et, plus généralement, au grand projet Cherpines.



Vue aérienne du périmètre des Cherpines